

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MADAGASCAR*

Historique et situation actuelle

Différentes raisons doivent en principe faciliter la normalisation des noms géographiques à Madagascar; ce sont :

a) L'unicité de la langue nationale, la langue malgache, qui est à la fois parlée et écrite;

b) La simplicité de l'orthographe, qui est phonétiquement univoque avec utilisation des caractères de l'alphabet latin (avec cependant quelques particularités originales de prononciation d'ailleurs très peu nombreuses et faciles à retenir);

c) Les règles de grammaire bien définies;

d) La simplicité relative des noms (due au fait qu'ils sont éminemment descriptifs, liés étroitement aux différents aspects physiques, naturels, historiques, économiques, voire sociaux, des détails désignés);

e) Le fait que Madagascar n'a connu aucun bouleversement social profond et notamment aucune migration massive, génératrice de changement ou de disparition de noms;

f) La diffusion des noms grâce à une couverture cartographique de base importante, puisqu'une carte au 1/100 000 couvre actuellement l'île à 89%.

Si, dans la majorité des cas, des solutions convenables ont été trouvées, des problèmes, et non des moindres, subsistent cependant.

Tout d'abord, l'existence de nombreuses variantes dialectales, très proches de la langue nationale, il est vrai, soulève des difficultés de transcription : les symboles de l'alphabet actuel sont jugés suffisants pour une telle transcription, mais ils n'ont pas été utilisés à bon escient, ni dans le temps (ce qui était inévitable puisque certains symboles sont de création récente), ni dans toutes les régions du pays. Une formation linguistique, ne serait-ce que sommaire, doit être donnée aux opérateurs topographes, et on envisage d'employer des magnétophones à cet effet.

Ensuite, un manque de coordination manifeste entre différents services officiels et organismes privés jette la confusion : ainsi, un même village est appelé Soavina (Ambositra) par les postes et Soavina (Ambatofinandrahana) par le Ministère de l'intérieur.

La répétition est un autre facteur d'imprécision : elle est fréquente, comme le prouve l'existence de 70 Ambohibary ou 35 Ambatolampy dans la province de Tananarive. Cependant, la localisation dans une circonscription administrative lèverait toute ambiguïté.

Il existe parfois une double dénomination pour une même entité, ce qui pose d'autres problèmes. Exemple : Nosy Alanana (usage local) et île aux Prunes (cartes actuelles).

Ces quelques exemples suffisent à montrer l'étendue du problème et la nécessité d'une étude sérieuse qui serait faite par un organisme approprié. C'est pourquoi,

dès la fin de la première Conférence sur la normalisation des noms géographiques, le Service géographique a pris le problème en main et a créé, en décembre 1968, une commission de toponymie.

Progrès accomplis depuis la Conférence de Genève

La Commission de toponymie s'occupe des questions concernant les noms géographiques appelés à figurer sur les publications cartographiques du Service géographique. Une de nos principales publications est la carte de base au 1/100 000 qui couvrait 89% de l'île à la fin de 1971 (soit 410 feuilles sur 464). Mais les travaux de la Commission portent aussi sur d'autres études de détail ou de fond.

A. — CARTE DE BASE À L'ÉCHELLE DE 1/100 000

Des études systématiques sont faites avant chaque publication d'une nouvelle feuille ou chaque réédition avec mise à jour.

De 200 à 400 noms figurent en moyenne sur une carte de base à l'échelle de 1/100 000 dont les dimensions sont de 18' en longitude et de 24' en latitude. Lors des travaux préparatoires, tous les noms litigieux sont relevés (ils ne dépassent pas en général une trentaine) et les causes d'erreur notées (mauvaise orthographe, transcription défectueuse, répétition, appellation multiple, mauvaise localisation). Toute la documentation nécessaire est rassemblée : carnets de noms et calques de noms fournis par les topographes, cartes anciennes ou tous autres documents. Au besoin, et si possible, on procède à des études morphologiques et étymologiques des noms contestés.

Dans la majorité des cas, des solutions correctes sont proposées et les quelques noms pour lesquels rien n'a été trouvé sont renvoyés avec les observations et éventuellement les propositions de la Commission à l'autorité officielle de la zone concernée qui statuera sur le nom à attribuer. Cette méthode a donné d'excellents résultats.

B. — CARTES À GRANDES ÉCHELLES. PLANS DE VILLE OU LEVÉS PARTICULIERS

On applique les mêmes méthodes que celles qui viennent d'être décrites au relevé des noms sur le terrain, à leur traitement et à leur étude par la Commission, ce qui permet d'obtenir des résultats satisfaisants.

Il est à remarquer que ces études ne concernent pas les noms de communes qui figurent dans le Code officiel géographique et qui ne peuvent être modifiés que par décret gouvernemental.

C. — NOMENCLATURE DE NOMS GÉOGRAPHIQUES

La Commission a entrepris des études en vue de la publication d'une nomenclature de noms normalisés. Vu le volume d'un tel travail, il est proposé de commencer par une nomenclature des noms figurant sur les cartes à l'échelle de 1/1 000 000 (en particulier la carte inter-

* Le texte original de ce rapport, préparé par la Commission de toponymie du Service géographique et soumis en français, a paru sous la cote E/CONF.61/L.38.

nationale du monde à l'échelle de 1/1 000 000 concernant Madagascar); viendraient ensuite des nomenclatures correspondant aux cartes à de plus grandes échelles (1/500 000, 1/100 000).

Cette nomenclature contiendra les renseignements suivants :

- Nom normalisé (ou variantes éventuelles);
- Nature du détail;
- Coordonnées géographiques;
- Unité administrative dans laquelle le détail est situé;
- Référence de la feuille de la carte de base à l'échelle de 1/100 000 contenant le détail.

Bien qu'il n'existe pas encore d'organisme national chargé des noms géographiques, le nom normalisé sera celui qui figure sur les publications cartographiques du Service géographique qui sont toujours les documents officiels de référence.

Faute de personnel, la Commission n'a pas pu passer à la réalisation pratique de ce projet.

D. — TERMES TECHNIQUES CARTOGRAPHIQUES ET TERMES GÉNÉRIQUES

La Commission a mené des études de fond se rapportant aux termes génériques : il s'agit de faire l'inventaire de tous les termes génériques de la langue nationale et d'étudier leur emploi.

Des études plus générales sur les termes techniques utilisés en cartographie sont en cours : leur but est de voir si le vocabulaire technique de la langue nationale est capable de traduire les termes techniques plus connus par exemple en français ou en anglais.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES*

Introduction

La normalisation des noms géographiques dans un Etat multinational tel que l'Union soviétique est une tâche compliquée. La solution heureuse du problème des nationalités constitue une des grandes réalisations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Elle a eu pour effet le développement général des langues de toutes les nations et nationalités de l'URSS. Les ouvrages scientifiques, les œuvres d'imagination, les cartes et les atlas géographiques, les journaux et les magazines sont publiés dans ces langues en millions d'exemplaires. Cela rend nécessaire l'établissement de formes normalisées et obligatoires pour les noms géographiques dans chacune des langues officielles de l'Union soviétique, toutes placées sur un pied d'égalité. La normalisation des noms en URSS soulève donc des problèmes de normalisation aussi bien nationale qu'internationale.

En URSS, la période qui s'est écoulée depuis la Conférence de Genève de 1967 a été caractérisée par une intensification encore plus poussée des enquêtes toponymiques qui fournissent la base scientifique et méthodologique pour les travaux pratiques en matière de normali-

E. — ORGANISME NATIONAL CHARGÉ DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Les méthodes de travail et les principes directeurs suivis par la Commission de toponymie ont donné satisfaction jusqu'à maintenant.

Cependant, le pouvoir de décision de cette Commission reste limité ce qui constitue pour elle un handicap. En effet, prenons le cas de nombreuses villes à double appellation :

<i>Code officiel géographique</i>	<i>Usage local</i>
Tananarive	Antananarivo
Tamatave	Toamasina

La Commission constate le bien-fondé de l'usage local, étayé en général par de solides raisons historiques, grammaticales ou géographiques; mais, comme il a été déjà dit dans la section B, elle n'a pas la possibilité de modifier de tels noms.

Il y a lieu, d'autre part, d'élargir le champ d'investigation de la Commission en faisant appel à la collaboration d'autres experts s'intéressant aux noms géographiques tels que linguistes, géographes ou historiens, et provenant d'organismes tant publics que privés.

La nécessité d'un organisme à l'échelon national disposant de pouvoirs plus larges et d'un personnel suffisamment nombreux et ayant des compétences variées et étendues se fait sentir de plus en plus. C'est pourquoi la Commission a procédé à des réunions exploratoires en vue de la création d'un tel organisme. Les études sont actuellement en bonne voie, et il y a de fortes chances pour que le projet aboutisse.

sation des noms géographiques. Les travaux de recherche toponymique portent à la fois sur l'élaboration des problèmes théoriques et sur l'étude de certaines régions, et ils se poursuivent dans les institutions scientifiques et les universités de Moscou, de l'Oural, de la Sibérie, de l'Ukraine, de la Lettonie, de la Lituanie, de l'Estonie, etc.

A la suite de ces recherches, on a récemment publié plusieurs monographies et recueils scientifiques. Des conférences scientifiques en matière de toponymie ont lieu fréquemment, soit au niveau des régions, soit au niveau de l'Union tout entière [par exemple : la Conférence sur l'oronymie (1967), la Conférence sur l'onomastique du bassin de la Volga (1968 et 1970), la Conférence de la République sur les sciences onomastiques en Ukraine (1967) et la Conférence sur la toponymie des régions centrales de Russie (1972)].

L'étude des noms géographiques dans la langue d'origine et d'autre mots qui sont à l'origine de la toponymie des districts nationaux, des régions, des Républiques autonomes et des Républiques de l'Union, ainsi que de ceux des pays étrangers, constitue une partie considérable des recherches toponymiques. Des linguistes, des géographes, des historiens, des cartographes et

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.40.